

Objet : **ABEILLE RETRAITE PLURIELLE**
Contrat n° **D130072204 / UG6**

Votre assureur conseil
Code : **427157**
PREDICTIS

Le 14 février 2024

1/1-11149/14123-22523-630440314 TF 621270 S40432632891 -0000



MME LESCURE CELINE
ROUTE DE REYREVIGNES
ASSIER
46320 ASSIER



Chère Cliente,

Au cours de l'année 2023, vous avez effectué un ou plusieurs versements déductibles sur votre plan d'épargne retraite individuel ABEILLE RETRAITE PLURIELLE.

Ceux-ci ouvrent droit à déduction dans les conditions et limites fixées par l'article 163 quaterbicies, 154 bis et 154 bis OA du Code Général des Impôts.

Conformément à la réglementation en vigueur, l'information relative au montant de vos cotisations déductibles a été communiquée à l'administration fiscale.

Votre conseiller habituel reste bien sûr à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous remercie de votre confiance et vous prie de croire, Chère Cliente, à l'assurance de mes sentiments dévoués.

La Direction des Services Clients

**ATTESTATION DE VERSEMENTS A UN PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE
OUVRANT DROIT A DÉDUCTION DANS LES LIMITES FIXÉES PAR
L'ARTICLE 163 QUATERVICIES, 154 BIS ET 154 BIS OA DU CGI**

Organisme de Retraite :
Abeille Retraite Professionnelle
Association souscriptrice :
APACTE

MME LESCURE CELINE
ROUTE DE REYREVIGNES
ASSIER
46320 ASSIER

Contrat n° **D130072204**

Date d'adhésion : 24/11/2021

Année des versements : **2023**

MONTANT DES VERSEMENTS DEDUCTIBLES SUR VOTRE PERIN⁽¹⁾

2 400,00 EUR

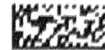
(1) sous réserve du respect du plafond fixé par l'article 163 quaterbicies, 154 bis et 154 bis OA du CGI.

Objet : **ABEILLE RETRAITE PLURIELLE**
Contrat n° **D130056376 / UG6**

Votre assureur conseil
Code : **427157**
PREDICTIS

Le 14 février 2024

1/1-11152/14123-22529-630440314 TF 621270 S40432622373-0000



MME LESCURE CELINE
ROUTE DE REYREVIGNES
ASSIER
46320 ASSIER



Chère Cliente,

Au cours de l'année 2023, vous avez effectué un ou plusieurs versements déductibles sur votre plan d'épargne retraite individuel ABEILLE RETRAITE PLURIELLE.

Ceux-ci ouvrent droit à déduction dans les conditions et limites fixées par l'article 163 quater vicies, 154 bis et 154 bis OA du Code Général des Impôts.

Conformément à la réglementation en vigueur, l'information relative au montant de vos cotisations déductibles a été communiquée à l'administration fiscale.

Votre conseiller habituel reste bien sûr à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous remercie de votre confiance et vous prie de croire, Chère Cliente, à l'assurance de mes sentiments dévoués.

La Direction des Services Clients

**ATTESTATION DE VERSEMENTS A UN PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE
OUVRANT DROIT A DÉDUCTION DANS LES LIMITES FIXÉES PAR
L'ARTICLE 163 QUATERVICIES, 154 BIS ET 154 BIS OA DU CGI**

Organisme de Retraite :
Abeille Retraite Professionnelle
Association souscriptrice :
APACTE

MME LESCURE CELINE
ROUTE DE REYREVIGNES
ASSIER
46320 ASSIER

Contrat n° **D130056376**

Date d'adhésion : 27/05/2021

Année des versements : **2023**

MONTANT DES VERSEMENTS DEDUCTIBLES SUR VOTRE PERIN(1)

1 800,00 EUR

(1) sous réserve du respect du plafond fixé par l'article 163 quater vicies, 154 bis et 154 bis OA du CGI.